

## **POLITIQUE DE QUALIFICATION DES ACHETEURS DE LA COALITION LEAF**

### **Acceptation au sein de la Coalition LEAF**

Tous les acheteurs du secteur privé souhaitant participer à la coalition LEAF sont évalués par Emergent et approuvés par le Groupe consultatif principal, sur la base des critères décrits ci-dessous.

### **Critères de sélection des acheteurs**

Pour participer à la Coalition LEAF, les acheteurs du secteur privé doivent répondre aux cinq critères suivants :

- S'engager publiquement à atteindre des objectifs fondés sur des données scientifiques (SBTi), ou des objectifs de décarbonisation équivalents, quantifiés et vérifiés de manière indépendante, permettant de limiter le réchauffement conformément à l'objectif à long terme de l'accord de Paris en matière de température, sans dépassement ou avec un dépassement limité. En outre, les acheteurs du secteur privé doivent s'efforcer de fixer des objectifs SBTi ou des objectifs équivalents (comme ci-dessus) l'avant d'acquérir la titularité des réductions d'émissions, et ce au plus tard en 2023.
- S'engager publiquement à atteindre, d'ici au milieu du siècle, les objectifs de zéro émission nette couvrant les trois champs d'application.
- Rejoindre la campagne de l'ONU "objectif zéro".
- Déclarer publiquement un inventaire d'émissions de gaz à effet de serre en suivant le protocole des gaz à effet de serre.
- Déclarer publiquement et séparément toute utilisation des réductions d'émissions ou d'autres crédits carbone, y compris l'objectif de cette utilisation. Les rapports doivent faire l'objet d'un audit indépendant.